



Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 13/06/2023 Date de révision: 17/06/2021 Version: 6.02

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques
Code du produit : W76841
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Additif pour huile.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ITW ADDITIVES INTL B.V.
Industriepark-West 46
9100 Sint-Niklaas
Belgium
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56
msds@wynns.eu - www.wynns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14 58 45 45 (NL FR EN DE)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

:



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
4-méthyl-2-pentanol	N° CAS: 108-11-2 N° CE: 203-551-7 N° Index: 603-008-00-8 N° REACH: 01-2119473979-13	1 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 112-34-5 N° CE: 203-961-6 N° Index: 603-096-00-8 N° REACH: 01-2119475104-44	1 – 2,5	Eye Irrit. 2, H319

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cyclohexanone substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 108-94-1 N° CE: 203-631-1 N° Index: 606-010-00-7 N° REACH: 01-2119453616-35	≤ 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
N-phénylbenzénamine, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	N° CAS: 68411-46-1 N° CE: 270-128-1 N° REACH: 01-2119491299-23	0,1 – 1	Repr. 2, H361f
C16-18-(even numbered, saturated and unsatd.)-alkylamines (Oleylamine)	N° CAS: 1213789-63-9 N° CE: 627-034-4 N° REACH: 01-2119473797-19	0,01 – 0,02	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
4-méthyl-2-pentanol	N° CAS: 108-11-2 N° CE: 203-551-7 N° Index: 603-008-00-8 N° REACH: 01-2119473979-13	(25 ≤C < 100) STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Consulter éventuellement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse AFFF. de la poudre ABC.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide combustible.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Les déversements peuvent être glissants.
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. des vêtements de protection.
Procédures d'urgence	: Délimiter la zone de danger. Enlever les vêtements contaminés. Eviter que le produit ne s'écoule vers les points bas.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
--------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Conforme à la réglementation. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.
Mesures d'hygiène	: Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit sec. Conforme à la réglementation.
Lieu de stockage	: Conforme à la réglementation. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	106 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	25 ppm
OEL STEL	169 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	40 ppm
Remarque	D
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (OEL TWA)	100 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	25 ppm
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
AGW (OEL TWA) [1]	85 mg/m ³
AGW (OEL TWA) [2]	20 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (OEL TWA) [1]	106 mg/m ³
WEL TWA (OEL TWA) [2]	25 ppm
WEL STEL (OEL STEL)	170 mg/m ³
WEL STEL (OEL STEL) [ppm]	40 ppm
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	25 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	40 ppm
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	67,5 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	10 ppm
IOEL STEL	101,2 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	15 ppm

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	67,5 mg/m³
OEL TWA [ppm]	10 ppm
OEL STEL	101,2 mg/m³
OEL STEL [ppm]	15 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (OEL TWA)	101,2 mg/m³
VME (OEL TWA) [ppm]	15 ppm
VLE (OEL C/STEL)	67,5 mg/m³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	10 ppm
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
AK (OEL TWA)	67,5 mg/m³
CK (OEL STEL)	101,2 mg/m³
Cyclohexanone (108-94-1)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	40,8 mg/m³
IOEL TWA [ppm]	10 ppm
IOEL STEL	81,6 mg/m³
IOEL STEL [ppm]	20 ppm
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	40,8 mg/m³
OEL TWA [ppm]	10 ppm
OEL STEL	81,6 mg/m³
OEL STEL [ppm]	20 ppm
Remarque	D

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	208 mg/m³
Aiguë - effets locaux, inhalation	104 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	11,8 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	83 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	83 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	155,2 mg/m³

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	52,1 mg/m³
A long terme - effets systémiques, orale	4,2 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	14,7 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	4,2 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	14,7 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,6 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,06 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	3,3 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	2,94 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,3 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,24 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1 mg/l
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	101,2 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	83 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	67,5 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	67,5 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	60,7 mg/m³
A long terme - effets systémiques, orale	5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	40,5 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	50 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	40,5 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1,1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,11 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	11 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	4,4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,44 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,32 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	56 mg/kg de nourriture

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	200 mg/l
Cyclohexanone (108-94-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	100 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets locaux, inhalation	100 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	10 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	100 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	30 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	50 mg/m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	10 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, inhalation	50 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	20 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	20 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,033 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,003 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,329 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,095 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,014 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone (123-42-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	240 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	9,4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	66,4 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	66,4 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	120 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	3,4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	11,8 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	3,4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	11,8 mg/m ³

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone (123-42-2)	
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,2 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	9,06 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,91 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,63 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l
N-phénylbenzénamine, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (68411-46-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,08 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,6 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,04 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,14 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,04 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,034 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,003 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,51 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,446 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,045 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,59 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

Néoprène. Caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Temps de rupture : >30'. Epaisseur du matériau des gants >0,1 mm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: brun.
Apparence	: Visqueux.
Odeur	: Huileux.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 63 °C (ASTM D93)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 20 mm²/s @ 40°C (ASTM D445)
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0,9 g/cm³ @ 20°C (ASTM D4052)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Autres propriétés : Diméthylsulfoxyde (DMSO) <3%
Indications complémentaires : Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide combustible. Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)

DL50 orale rat	2590 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	2870 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 16 mg/l/4h Wistar

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

DL50 orale rat	7291 mg/kg de poids corporel COBS, CD, BR
DL50 cutanée lapin	2764 mg/kg de poids corporel New Zealand White
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 29 ppm @2h

Cyclohexanone (108-94-1)

DL50 orale rat	1890 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	1100 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	11 mg/l/4h

N-phénylbenzénamine, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (68411-46-1)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel albino
----------------	---------------------------------------

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N-phénylbenzénamine, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (68411-46-1)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel albino
C16-18-(even numbered, saturated and unsatd.)-alkylamines (Oleylamine) (1213789-63-9)	
DL50 orale rat	1689 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
C16-18-(even numbered, saturated and unsatd.)-alkylamines (Oleylamine) (1213789-63-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
C16-18-(even numbered, saturated and unsatd.)-alkylamines (Oleylamine) (1213789-63-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (tractus digestif, foie, système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).
Danger par aspiration	: Non classé
Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques	
Viscosité, cinématique	20 mm²/s @ 40°C (ASTM D445)
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Viscosité, cinématique	< 6,1 mm²/s
N-phénylbenzénamine, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (68411-46-1)	
Viscosité, cinématique	352,7 mm²/s Temp.: '40°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
C16-18-(even numbered, saturated and unsatd.)-alkylamines (Oleylamine) (1213789-63-9)	
Viscosité, cinématique	6,064 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)	
CL50 - Poisson [1]	> 92,4 mg/l @96h Pimephales promelas

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)	
CE50 - Crustacés [1]	48h 337 mg/l Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	96h 334 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (aigu)	48h 288 mg/l Daphnia magna

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
CL50 - Poisson [1]	96h 1300 mg/l Lepomis macrochirus
CE50 - Crustacés [1]	24h 2850 mg/l Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	72h 1101 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata

Cyclohexanone (108-94-1)	
CL50 - Poisson [1]	96h 527 (≤ 732) mg/l Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	24h 800 mg/l Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	72h 32,9 mg/l Chlamydomonas reinhardtii

N-phénylbenzénamine, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (68411-46-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l @96h Brachydanio rerio
CE50 - Crustacés [1]	51 mg/l @48h Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l @72h Desmodesmus subspicatus
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

C16-18-(even numbered, saturated and unsatd.)-alkylamines (Oleylamine) (1213789-63-9)	
CL50 - Poisson [1]	96h 0,06 mg/l Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	48h 0,98 mg/l Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	72h 0,46 mg/l Desmodesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. bonne dégradabilité dans le sol.

Cyclohexanone (108-94-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1

Cyclohexanone (108-94-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer en centre de traitement agréé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 12 01 12* - déchets de cires et graisses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	: WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: N-phénylbenzénamine, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: N-phénylbenzénamine, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling	: Aucun des composants n'est listé

Danemark

Classe de danger d'incendie	: Classe III-1
Unité de stockage	: 50 litre
Remarques concernant la classification	: Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	: Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Hydraulic Valve Lifter Concentrate - Poussoirs Hydrauliques

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.